



Revue du Département d'Histoire et d'Archéologie
Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Dschang

Appel à contributions

Volume 5, avril 2025

Envisager l'histoire, penser les archives.

Enjeux, fonds et expériences de la quête des sources en Afrique

La place des archives dans le travail de l'historien impose une réflexion constante sur leur constitution, leur pertinence, leur accessibilité et leur disponibilité. Cette réflexion doit d'ailleurs être envisagée en amont de l'enquête historique pour en déterminer la faisabilité, l'absence de sources pouvant être rédhibitoire. Dire que les archives sont essentielles à la recherche historique est alors axiomatique. C'est sur les archives historiques (qu'elles soient écrites, audiovisuelles ou orales, publiques ou privées, physiques ou dématérialisées, classées ou en vrac), ce que l'on qualifie de documents (correspondances, aux mémoires de personnalités publiques, aux comptes rendus de réunions, aux rapports administratifs, etc.) ou de sources primaires, que l'on doit se pencher pour déterminer l'originalité d'une recherche en histoire et la pertinence du récit que l'on reconstitue. La compilation et la confrontation de la littérature contemporaine ne sont que complémentaires à l'étude du document et ne sauraient la remplacer. La tâche de l'historien consiste donc en grande partie à visiter les fonds d'archives, à en consulter les documents et à en tirer des données originales susceptibles de vivifier la connaissance du passé. Cela implique pour lui, dans un souci d'efficacité, de maintenir un intérêt constant pour l'archivistique.

Il faut relever, dans le cas du Cameroun, les dysfonctionnements qui rendent inaccessibles les archives à différents niveaux : les Archives nationales de Yaoundé sont ainsi fermées au grand public de manière discontinue depuis 2016. À une échelle déconcentrée, les récits se multiplient d'archives publiques – souvent de préfectures ou de sous-préfectures – brûlées au motif d'être devenues encombrantes. Cette situation est d'autant plus préoccupante que les mécanismes de versement, supposés garantir le transfert des documents produits par différents services vers les services dédiés à leur archivage, sont en panne. Au demeurant, les

difficultés d'accès aux archives physiques imposent aux chercheurs d'explorer sans cesse de nouvelles sources de documents, notamment en ligne. Si cette dernière tendance est favorisée par les progrès de l'archivage numérique, elle soulève parfois des préoccupations profondes sur la gouvernance des archives et sur leur validité historique, du fait de la circulation incontrôlée de documents sur Internet.

L'importance des archives se traduit pourtant, dans certains pays, par l'existence d'une législation ou par son actualisation. C'est le cas au Nigéria (1957, 1992, 2004), en Côte d'Ivoire (1976), au Botswana (1978, 2007), en Tunisie (1988), au Niger (1997), au Gabon et au Sénégal (2006) ou au Cameroun (2000, 2024). Sa mise en œuvre – souvent insuffisante – pourrait servir à expliquer les défaillances des systèmes nationaux d'archivage à travers l'Afrique. Au Cameroun, la loi n° 2024/001 du 24 juillet 2024 régissant les archives a l'ambition de poursuivre la réforme de l'organisation et de la conservation du patrimoine archivistique national. Elle introduit par exemple une section sur les infractions et les sanctions. Cette législation saisit bien les enjeux autour des archives en disposant que celles-ci sont « conservés dans l'intérêt public, tant pour des besoins de gestion et de justification des droits des personnes physiques ou morales, publiques ou privées, que pour la documentation historique » (article 2). Permettra-t-elle cependant d'atténuer chez les gestionnaires d'organisations diverses l'association de la figure de l'historien lancé à la quête de sources à celle du policier à la quête de preuves [compromettantes], amalgame qui explique en partie l'inaccessibilité des archives dans ce contexte ?

Ce volume de *Grassfields. Revue des sciences historiques* vise à porter un questionnement pratique : quelle est la situation des archives, autant des fonds que de leurs documents, en Afrique ? Comment, d'un point de vue méthodologique ou pragmatique, dépasser les difficultés d'accès aux archives que l'on envisageait ? Quels sont les fonds d'archives, à travers le continent ou à l'étranger, accessibles et susceptibles d'aider à retracer l'histoire de l'Afrique ? Les contributeurs à ce volume pourront par exemple :

- analyser la définition et la mise en œuvre des politiques publiques en matière d'archivage ;
- décrire des fonds d'archives (institutions, entreprises, personnalités, etc.) et montrer le potentiel de leur exploitation en matière de recherche historique ;
- discuter de leur statut, notamment le caractère imprécis des archives privées ou la frontière évanescence entre l'archivage électronique et la circulation de documents sur les réseaux sociaux ;

- discuter, d'un point de vue méthodologique, de l'usage des archives dans la recherche en sciences humaines et sociales ;
- esquisser les perspectives de classement, de dématérialisation, de la valorisation ou de formation dans le domaine des archives.

En tout état de cause, ce volume veut croiser les expériences en matière d'accès aux archives pour en proposer une approche pragmatique.

Modalités de soumission

Faire parvenir votre article à la rédaction de la revue *Grassfields*, simultanément aux adresses grassfieldsredaction@gmail.com et williamspokam@gmail.com **jusqu'au 31 janvier 2025.**

Les articles doivent être accompagnés d'un résumé en français ou en anglais, d'une longueur maximale de 500 mots.

Comité scientifique

Célestine Colette Fouellefak Kana (*Université de Dschang*), David Mokam (*Université de Ngaoundéré*), Denis Christian Fouelefack Tsamo (*Université de Dschang*), Emmanuel Tchumtchoua (*Université de Douala*), Éric Wilson Fofack (*Université de Dschang*), Jean François Klein (*Université Bretagne Sud, Lorient*), Jules Kouosseu (*Université de Dschang*), Maxime Dong Mognol (*Université de Yaoundé I*), Njuafac Kenedy Fonju (*Université de Dschang*), Noumbissie M. Tchouaké (*Université de Dschang*), Odile Goerg (*Université de Paris 7*), Raymond Ebale (*Université de Yaoundé I*), Tanto Richard Talla (*Université de Bamenda*), Théodore Ngoufo Sogang (*Université de Dschang*), Zacharie Saha (*Université de Dschang*), Williams Pokam Kamdem (*Université de Dschang*).

Consignes aux auteurs

Grassfields est une revue pluri et interdisciplinaire multilingue, spécialisée en Sciences Historiques, éditée par le Département d'Histoire et Archéologie, Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Dschang. Elle accepte les propositions d'articles en anglais, français ou langues africaines. *Grassfields* se veut un laboratoire du renouvellement des savoirs, un incubateur ou start-up en économie de savoirs dans une vocation de décloisonnement des sciences historiques et de la mutualisation des talents et des compétences des chercheurs.

Texte (Article)

Les articles doivent être originaux, et contenir 45 000 à 50 000 signes (espaces, notes, bibliographie, résumés et mots-clés compris), en format Word.

- Un titre général composé en minuscules, puis un seul niveau de titre dans le texte (aligné à gauche, en gras et composé en minuscules) ;
- Nom de l'auteur, institution/université/laboratoire de rattachement et coordonnées personnelles ;
- Le texte principal composé en maigre (ne pas utiliser de gras) ;
- Les titres sont présentés en chiffres grecs (I. II...) en gras (12 points Garamond) et les sous-titres en italiques
- Des références bibliographiques insérées entre crochets dans le texte sous la forme (Mveng, 1993 : 36) ; la mention de la page d'extraction est obligatoirement présente pour les citations, chiffres et statistiques ;
- Des notes de bas de page s'il ne s'agit pas de références livresques (propos extraits d'entretiens, archives publiques, articles de journaux non signés, etc.) ;

Format et longueur de l'article

- Format standard (21 x 29,7 cm), les marges de la page seront de 2,5 cm en haut, en bas, à gauche et à droite.
- 45 000 à 50 000 signes, espaces incluses, sont attribués pour chaque article (notes, bibliographie, résumés et mots-clés compris).

Police et Style

- N'employez aucune feuille de style. Les longues citations de plus de trois lignes (un retrait 11 points)
- L'interligne est simple et sans alinéa en début de paragraphe. Les paragraphes sont jointifs.
- Si l'auteur-e de l'article soumis est l'auteur-e des photos, etc., celles-ci sont fournies dans les fichiers originels modifiables (.jpg, .eps, .xls, .ai, etc.), en noir et blanc, hors du texte.
 - Les photos sont fournies en haute définition (300 DPI) ;
 - Les crédits et sources sont indiqués ;
 - Les cartes et tableaux doivent être justes, clairs et pertinents.
- L'emplacement des illustrations, cartes, figures, etc., est indiqué dans l'article. Elles sont numérotées de manière séparée, en chiffres arabes. Les titres sont placés au-dessus et alignés à gauche ; les explications, légendes et sources sont placées au-dessous.

Sources et références bibliographiques

Placées en fin d'article, présentées en quatre blocs :

- Archives,
- Ouvrages,
- Articles et travaux universitaires,
- Sources numériques

Classées par ordre alphabétique **et limitées aux auteurs cités dans l'article**. Elles reprennent les références bibliographiques insérées dans l'article sous la forme (Mveng, 1993 : 36).

On adoptera la présentation suivante :

- Pour un ouvrage :

Mveng Engelbert, *Histoire du Cameroun*, Yaoundé, Ceper, 1985.

- Pour une contribution à un ouvrage collectif :

Wassouni François, « Deux grandes figures de l'artisanat du cuir au Nord-Cameroun : Lawan Yougouda et Halilou », in Jules Kouosseu et Noumbissie M. Tchouaké (dir.), *Figures de l'histoire du Cameroun, XIXe-XXe siècle*, Paris, L'Harmattan, 2012.

- Pour un article dans une revue :

Saha Zacharie, « Arts plastiques et sources de l'histoire », *Grassfields*, n° 1, 2021, p. 189-225.

- Pour une thèse ou un mémoire :

Pokam Kamdem Moïse Williams, « Les mutations du secteur de l'énergie au Cameroun : dynamique entrepreneuriale et agencements public/privé (1904-2001) », Thèse de Doctorat PhD en Histoire, Dschang, Université de Dschang, 2015.

- Pour une publication numérique :

Commission de la vérité et de la réconciliation, Informe final [en ligne], Lima, CVR, 2003, mis à jour le 15 février 2015 [consulté le 8 mai 2015]. Disponible sur : <http://www.cverdad.org.pe/ifinal/index.php>